

**« MISE EN PLACE D'UNE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE SUR
LES RESIDENCES AKWABA ET MALAWY COMMUNE DE NOUMEA »
AGREMENT DE SOUS-TRAITANCE**

Opération n° 20601

Tranche n° 4-5

Poste de dépense n°371-01

NATURE ET MONTANT DE LA SOUS-TRAITANCE

L'entrepreneur principal:

- Monsieur :
- représentant la société :
- Titulaire du marché de libellé_du_marché

Souhaite confier par contrat de sous-traitance à :

- La Société :
- Représentée par Monsieur : muni de tous pouvoirs
- N° RIDET :
- N° Registre du Commerce et des sociétés :
- Adresse :
- Téléphone :

(Joindre obligatoirement Attestation CAFAT du dernier trimestre, RIDET, KBIS, Attestation R.C. Professionnelle)

Les prestations ci-après :

- Nature :
- (Joindre obligatoirement le détail des travaux sous-traités, D.P.G.F)*
- Pour un montant TTC. de en chiffres (en lettres)

Pour les travaux, l'entreprise sous-traitante doit également justifier de :

- *8 (huit) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 800.000 F, si la masse de ses travaux sur ce marché est supérieure à 30.000.000 F,*
- *5 (cinq) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 500.000 F, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 30.000.000 F et supérieure à 8.000.000 F.*
- *2 (deux) employés, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 8.000.000 F.*

CONDITIONS DE PAIEMENT ET MONTANT(S)

Sur présentation de situations mensuelles cumulatives, établies conformément au modèle du maître de l'ouvrage ¹:

Les prestations feront l'objet d'un paiement direct à l'entrepreneur titulaire du contrat de sous-traitance, pour un montant de en chiffres (en lettres).

- Etablissement bancaire :
 - Numéro de compte à créditer (23 chiffres) :
- (Joindre RIB)*

Les prestations ne feront pas l'objet d'un paiement direct à l'entrepreneur titulaire du contrat de sous-traitance, pour un montant de en chiffres (en lettres).

(L'entrepreneur principal devra transmettre, avant le démarrage des prestations sous-traitées, une copie de la caution personnelle et solidaire envers son sous-traitant pour ce montant, conformément à l'article 14 de la loi modifiée n°75-1334 du 31/12/1975 relative à la sous-traitance

) Fait en trois **(3)** exemplaires, à NOUMEA le

L'ENTREPRENEUR TITULAIRE ²	L'ENTREPRENEUR SOUS-TRAITANT ²	LE MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

¹ Cocher la ou les cases correspondantes (les 2 modalités peuvent être combinées)

² La signature doit être précédée de la mention manuscrite « BON POUR ACCEPTATION » et le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales